

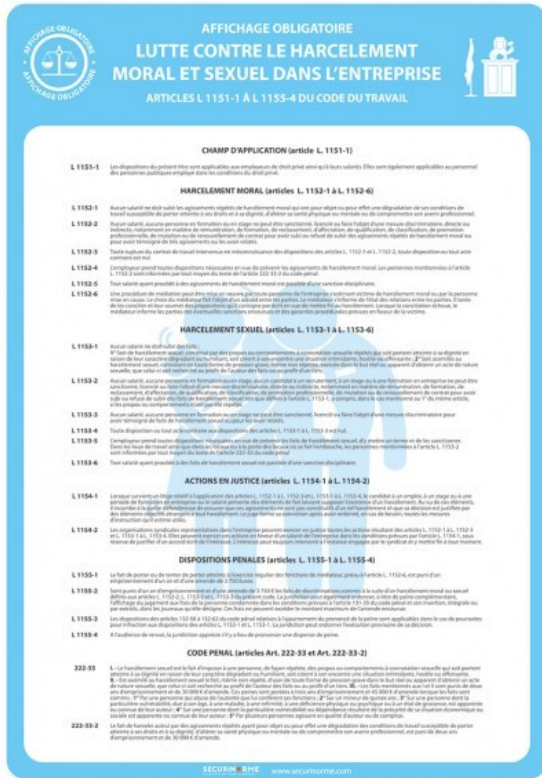
Affichage Obligatoire - Harcèlement au travail

Référence : I3280006

DESCRIPTION :

Disponible en format A3, existe en support papier avec plastification, ce panneau «Poster d'affichage Harcèlement au travail» contenant des textes descriptifs et des

pictogrammes. Standard, compréhensible et indispensable dans les ERP, ce panneau est conforme au nouveau code du travail. Il met en évidence toutes les règles essentielles au travail et d'encourager vos employés à les respecter.



INFORMATION PRODUIT

Disponible en format A3, existe en support papier avec plastification, ce panneau «Poster d'affichage Harcèlement au travail» contenant des textes descriptifs et des pictogrammes. Standard, attirant, compréhensible et indispensable dans les ERP, ce panneau est conforme au nouveau code du travail. Il met en évidence toutes les règles essentielles au travail et d'encourager vos employés à les respecter.

Caractéristique du Panneau 'Poster d'affichage code du travail' :

- **Matière** : Support papier 250 gr avec plastification
- **Usage** : Intérieur
- **Dimensions** :
 - **Format A3** : 297 x 420 mm

Rappel de la loi :

Pour être conforme à la réglementation Accessibilité Handicap, la signalisation doit être:

- **Visible** : la lecture doit pouvoir se faire en position debout ou assise. Si le panneau est placé à moins de 2,2 m de hauteur, on doit pouvoir s'en approcher à au moins 1 m.
- **Lisible** : le contraste des couleurs du panneau doit être suffisant. La taille des caractères doit être assez grand (4.5mm minimum, 15mm pour une information d'orientation)



Par Courrier
408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone
03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax
09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet
www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

- **Compréhensible** : on utilise un pictogramme normalisé si il en existe.

Ce panneau d'**affichage obligatoire** "Harcèlement au travail" est destiné **à toutes les entreprises**.

Harcèlement moral *

Texte de l'article 222-33-2 du code pénal

Harcèlement sexuel *

Texte de l'article 222-33 du code pénal (et devant les locaux de la porte, où se fait l'embauche)

article modifié suite à la loi n°2018-703 du 03 août 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Pour aller plus loin, retrouvez notre article ["Quelles sont les obligations d'affichage en entreprise ?"](#) pour vous aider à **comprendre quelles sont les posters à afficher obligatoirement** dans votre entreprise.



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com